

Cahier n°13-51

**Projet
d'agglo**

franco-valdo-genevois



Etude de base pour
l'élaboration d'un
contrat corridors

Secteur Glières-Môle

Novembre 2010





Cahier n°13-51

Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor

Secteur Glières-Môle

Novembre 2010

Auteur :

FRAPNA Haute-Savoie (Christophe Gilles)

Avec l'appui de :

L'Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires, Apollon 74, ASTERS, CREN Rhône-Alpes, Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie, FRAPNA Ain, LPO Haute-Savoie, PRO NATURA Genève, PRO NATURA Vaud

Validation :

Communauté de Communes Arve-Salève (Frédérique Pellier), Communauté de Communes Faucigny-Glières (Stéphanie Mugnier), Communauté de Communes Pays Rochois (Eric Meynet), Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (Hervé Fauvain)

Crédits photographiques :

Christophe Gilles (FRAPNA 74), Christine Gur (FRAPNA 74), Marie Hébert (FRAPNA 74), Luc Méry (Apollon 74), Patrick Foltzer, Eric Dürr



Tableau de suivi des remarques

Version	Type de correction	Auteur
Novembre 2010	Prise en compte des remarques émises lors du comité de validation du 24/08/10	Christophe GILLES (FRAPNA 74)



Table des matières

1	Introduction	7
2	Corridors et réseaux écologiques	9
2.1	réseaux écologiques et préservation de la biodiversité	9
2.2	les réseaux écologiques: du concept aux applications concrètes	9
2.2.1	structure des réseaux écologiques	9
2.2.2	applications concrètes du concept de réseau écologique à différents niveaux de territoire	10
2.3	le contrat corridors	11
3	Le secteur Glières-Môle	13
3.1	description et valeur patrimoniale du secteur	13
3.2	corridors, obstacles et barrières écologiques	15
4	Les enjeux majeurs du secteur Glières-Môle	18
4.1	connexion biologique des biotopes relais entre Bargy/Glières et Môle	18
4.2	franchissabilité des infrastructures autoroutières : A40	18
4.3	connexions aquatiques avec l'Arve	18
4.4	carrefours des corridors agricoles et forestiers de St Sixt/St Laurent et de côte d'Hyot/bonneville/Ayze	19
4.5	secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires	19
4.6	animations sur le secteur Glières-Môle	19
5	Les mesures proposées sur le secteur Glières-Môle	20
6	Quelques exemples de mesures	31
7	Sigles et abréviations	34



8	Bibliographie	35
9	Annexes.....	37





1 Introduction

L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la charte du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise (PAFVG) qui a permis l'élaboration d'un schéma s'articulant autour de trois grands volets complémentaires : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Cette charte insiste sur le point que *"tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leur planification."* Dans cette perspective, le projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions.

Cette volonté exprimée par les partenaires du Projet d'agglomération s'inscrit dans une prise en compte globale de perte de biodiversité qui a fait évoluer les stratégies et méthodes de protection de la nature. Cette logique s'appuie sur la construction de réseaux écologiques aussi appelés trames vertes et bleues. Leur prise en compte est ainsi prévue par la loi Grenelle pour les partenaires français et est inscrite dans le programme de législation pour le Canton de Genève. Le canton de Vaud affine le réseau écologique national dans un cadastre cantonal des corridors à faune, en étroite collaboration avec les cantons voisins. Dans un second temps, ce cadastre fera l'objet d'un plan de mesures et sera intégré à la carte du Plan directeur cantonal.

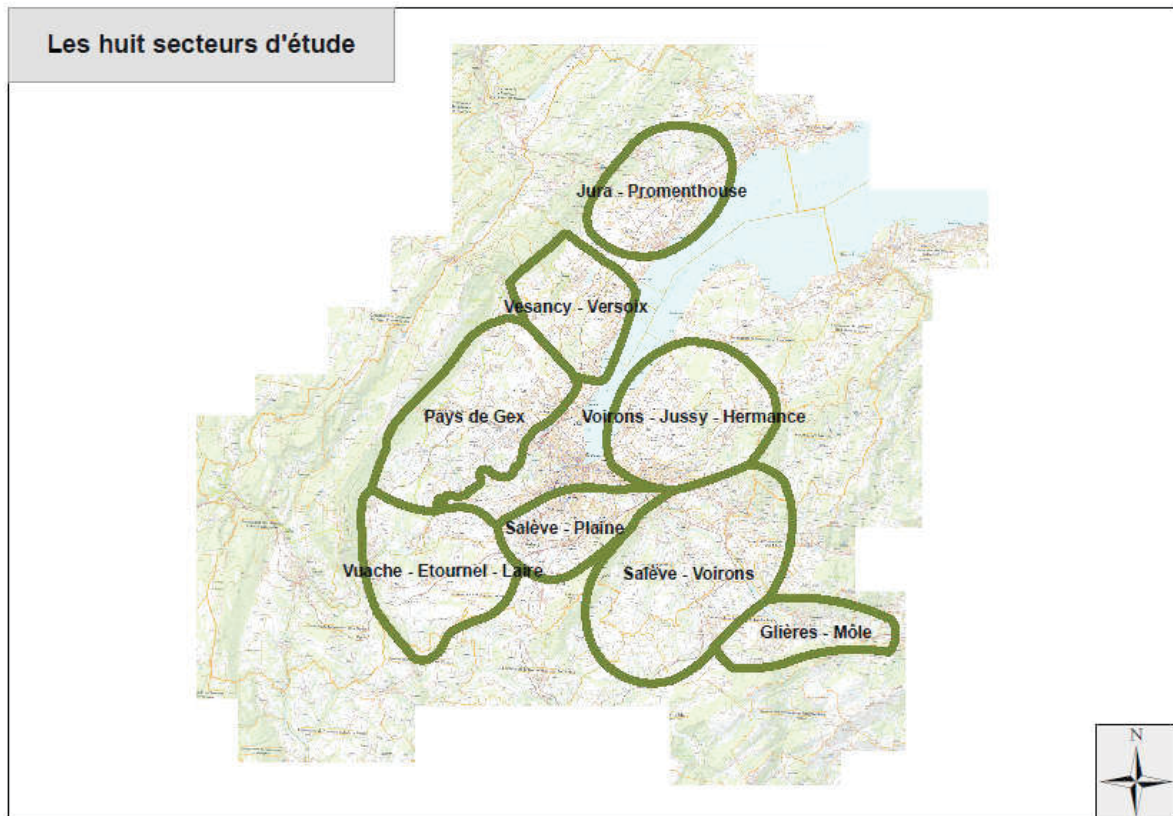
Lors du dépôt de schéma d'agglomération en 2007 pour accéder au fonds d'infrastructure, le plan paysage avait fait une première analyse des corridors à préserver et à rétablir. Ce plan a été reconnu comme *« une bonne base pour la préservation des espaces ouverts et naturels »*. Il avait contribué à la bonne évaluation du projet franco-valdo-genevoise et, de ce fait, contribué de manière significative au bon taux de co-financement accepté par le Parlement fédéral suisse. Néanmoins, le rapport d'évaluation demandait également des éclaircissements sur le traitement des points de frottement.

Afin d'atteindre les objectifs signés dans la charte de 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont validé, en mars 2009, le lancement d'une étude de faisabilité pour l'élaboration de contrats de corridors biologiques. Cette étude fait suite à plusieurs démarches déjà menées sur le périmètre du projet d'agglomération, parmi lesquelles, et sans être exhaustif, on peut citer : le plan vert-bleu du CRFG (Comité Régional Franco-Genevois), le REN (réseau écologique national suisse) et sa déclinaison sur le territoire cantonal genevois, la cartographie des réseaux écologiques de Rhône Alpes, le projet INTERREG "Les corridors biologiques: Pourquoi et comment les prendre en compte", les documents de planification (plans directeurs, SCOT, PLU), etc...

La réalisation de l'étude de faisabilité a été confiée à un groupement d'associations piloté par Pro Natura Genève et la FRAPNA de Haute-Savoie. Elle est soutenue par la Région Rhône-Alpes, les cantons de Genève et Vaud, les conseils généraux de Haute-Savoie et de l'Ain. L'étude de faisabilité a été réalisée sur huit secteurs qui ont été jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération et des enjeux en terme de connexion biologique.



Le présent rapport est à considérer comme une étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors et résume le travail effectué sur le secteur Glières-Môle durant les années 2009 et 2010. Il accompagne la carte de synthèse qui figure en annexe. Il permet ainsi d'identifier les enjeux propres à chaque secteur et les corridors qui méritent un plan d'action pour les rendre le plus fonctionnel possible



Avertissement :

Cette étude de base pour l'élaboration de contrats corridors fait état du diagnostic du territoire à l'instant présent et a été "validée" sur un plan technique par les partenaires du Projet d'agglomération. Cet état des lieux est toutefois susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances complémentaires et des actions menées sur le secteur dans les mois à venir. Certaines actions impactant, favorablement ou non, le fonctionnement des corridors écologiques devront alors être intégrées au fur et à mesure dans le diagnostic du territoire.

Les acteurs du territoire, dans les diagnostics qu'ils réaliseront et les démarches qu'ils initieront, sont vivement invités à l'actualisation de cette étude de base pour une meilleure prise en compte des espaces naturels et de leurs connexions.



2 Corridors et réseaux écologiques

2.1 Réseaux écologiques et préservation de la biodiversité

Le paysage est constitué d'un ensemble de milieux plus ou moins naturels. La faune sauvage utilise tout ou partie de ces habitats pour ses activités quotidiennes (zones d'alimentation, dortoir...) ou saisonnières (reproduction, dispersion, migration...). Quant à la flore sauvage, son maintien et sa dissémination passent obligatoirement par la présence de réseaux d'habitats correctement répartis à l'échelle d'un paysage. La conservation de l'ensemble de ces milieux et de leurs connexions est donc indispensable au maintien de la biodiversité d'un territoire. Or, ces mêmes territoires sont aujourd'hui profondément et rapidement modifiés par les activités et infrastructures humaines. Agriculture intensive et déprise agricole, développement incontrôlé, voire anarchique, de l'urbanisation et de l'industrialisation et multiplication des voies de circulation entraînent une réduction de la taille des habitats naturels et une rupture des connexions entre ces habitats. A terme, toute population animale ou végétale isolée sur un espace restreint finit par se fragiliser génétiquement puis disparaître. Les réseaux écologiques ont donc pour objectifs le maintien et la restauration des habitats et de leurs connexions afin de permettre les déplacements de la faune sauvage, l'accomplissement de la totalité de son cycle de vie, les échanges génétiques indispensables à la pérennisation de toute espèce, mais aussi la possibilité pour ces espèces sauvages de se déplacer pour pouvoir s'adapter aux changements climatiques.

2.2 Les réseaux écologiques : du concept aux applications concrètes

2.2.1 Structure des réseaux écologiques

Un réseau écologique est composé de différentes zones :

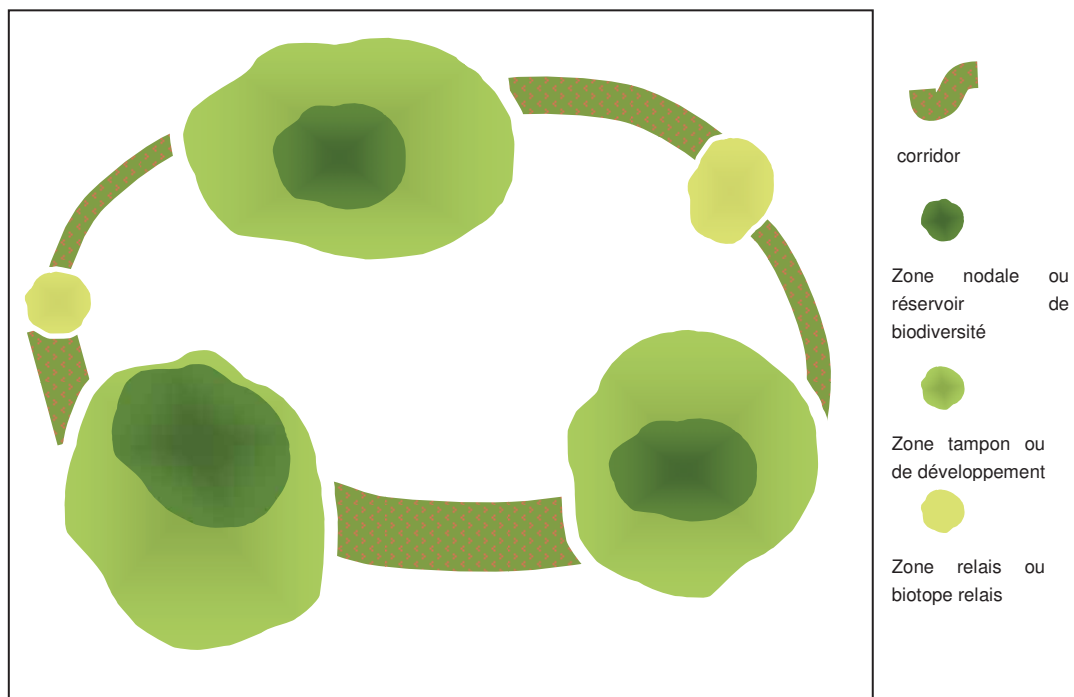
- les zones nodales ou zones réservoirs de biodiversité : milieux naturels de qualité permettant le maintien des espèces sauvages. C'est un réservoir d'espèces et d'individus pouvant potentiellement coloniser d'autres espaces.
- les zones tampons ou zones de développement : habitats de qualité moindre mais permettant néanmoins le déplacement des espèces. Ces zones sont en périphérie des zones nodales et assurent de ce fait leur protection.



- les zones relais (ou biotopes relais) : espaces restreints, éloignés des zones nodales, pouvant accueillir les espèces au cours de leurs déplacements (fonctions de refuge, de repos).

- les corridors : espaces linéaires continus ou non (bandes boisées, chapelet de parcelles agricoles extensives, haies, ripisylves, cours d'eau...) reliant les zones précédemment citées et permettant les déplacements d'espèces sur de larges secteurs. Les corridors sont donc indispensables à la connectivité biologique des paysages et au fonctionnement des réseaux écologiques d'un territoire.

- les continuums écologiques englobent l'ensemble des milieux utilisés par la faune au cours de ses déplacements. Ces continuums peuvent être aquatiques (cours d'eau et ensemble de zones humides), forestiers (forêts, bois, complexes de bosquets, maillage bocager dense, ripisylves), agricoles (prairies sèches ou humides, vergers, cultures extensives, maillage bocager lâche...).



2.2.2 Applications concrètes du concept de réseau écologique à différents niveaux de territoire

La mise en application concrète du concept de réseaux écologiques connaît aujourd'hui un dynamisme sans précédent, et cela, quel que soit l'échelon territorial concerné.

A l'échelon national, la Suisse a établi son Réseau écologique national (REN-CH) qui identifie les zones importantes pour la Nature et leurs interconnexions. Pour la France, le Grenelle de l'environnement a donné une définition juridique à la trame verte et bleue que les régions vont



devoir désormais décliner sur leur territoire sous la forme de Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE).

Au niveau régional français, la région Rhône-Alpes a élaboré un atlas régional des réseaux écologiques accompagné d'une cartographie au 1/100000^{ème}. Cet atlas servira de base pour répondre aux prescriptions du Grenelle de l'environnement et aboutir au Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

A l'échelon départemental français, l'Isère a fait figure de précurseur en réalisant, dès 1999, une vaste étude cartographique des corridors écologiques par type d'habitat pour l'élaboration de son Réseau Ecologique Départemental de l'Isère (REDI). Le département de la Haute-Savoie développe actuellement sa propre méthodologie par la détermination cartographique des principaux continuums écologiques.

A l'échelon cantonal suisse, Genève a décliné le REN CH en Réseau Ecologique Genevois (REG) à l'échelle 1/75000^{ème}.

Au niveau local, en France et en Suisse, les communes intègrent désormais de plus en plus les thématiques « réseau et corridors écologiques » dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.

2.3 Le contrat corridors

L'outil contrat corridors, comparable à l'outil contrat de rivière, nécessite avant tout la conduite d'une étude préalable telle que présentée dans ce rapport. Celle-ci s'articule en plusieurs étapes :

- le diagnostic de la connectivité écologique du territoire : ateliers de travail réunissant les acteurs de terrain du territoire (techniciens des collectivités et associations), recueil des données traitant des corridors, des réseaux écologiques et des obstacles aux déplacements d'espèces sur les secteurs concernés, recueil des informations concernant l'aménagement du territoire dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU en France, Plans directeurs pour la Suisse...), contrôle et validation des points de conflit sur le terrain.
- La réalisation d'un document cartographique au 1/25000^{ème} comprenant les continuums agricole, aquatique et forestier, les corridors à enjeux, les ruptures de corridors et les principaux points de mesures.
- La détermination et l'analyse des enjeux majeurs concernant le maintien et la restauration des connectivités écologiques du territoire.
- Un tableau de mesures synthétisant les actions à adopter pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des réseaux écologiques.



A l'issue de l'étude préalable, le contrat corridor peut être conclu sur la base d'un programme quinquennal d'actions concerté entre tous les acteurs. Une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, syndicat mixte...) est alors identifiée comme structure porteuse du contrat chargée de mettre en œuvre le plan d'action. Celui-ci comprend un tableau synthétique des objectifs et des actions envisagées pour le territoire, des fiches descriptives par action et un tableau synthétique de financement. Les mesures proposées seront hiérarchisées et priorisées après discussions et concertation avec les élus du territoire et le montage financier s'établira auprès des structures compétentes et concernées (Région Rhône-Alpes, Agence de l'eau...).



3 Le secteur Glières-Môle

3.1 Description et valeur patrimoniale du secteur

Le secteur Glières-Môle s'étend de Vougy (limite Est) à Arenthon (limite Ouest) et du piedmont du Môle (limite Nord) au massif préalpin Bargy-Glières (limite Sud). Les infrastructures linéaires, que sont l'Arve et l'autoroute A 40, séparent nettement le secteur en une partie Nord et une partie Sud.

Trois grandes unités écologiques structurent le secteur : la vallée de l'Arve, le piémont sud du Môle et le massif préalpin Bargy-Glières.

La vallée de l'Arve, fortement marquée par l'activité industrielle (décolletage...), possède encore quelques espaces naturels préservés, notamment entre le pont de Bellecombe et le Borne, au niveau du site alluvial de Vougy-Marignier et de la confluence Arve/Giffre. Ces espaces offrent d'ailleurs un habitat de qualité au Castor d'Europe, espèce particulièrement bien implantée sur le secteur. La Loutre d'Europe, quant à elle, a été recensée sur l'Arve et le Giffre. L'Ombre commun fréquente aussi ces deux cours d'eau et une population de Truite fario autochtone utilise le cours amont du Borne. Les oiseaux sont représentés par le Martin-pêcheur, le Blongios nain (petit héron de valeur patrimoniale) ou encore le Lorient d'Europe. Quant aux insectes, ils se distinguent par un peuplement diversifié d'Odonates (libellules). Des espèces végétales remarquables jalonnent le linéaire de l'Arve. Parmi celles-ci, la petite Massette, d'intérêt européen, et plusieurs espèces d'Utriculaires, petites plantes carnivores des milieux aquatiques. Des outils de protection réglementaire et de gestion des habitats se sont appliqués ou s'appliquent encore en vallée d'Arve : NATURA 2000 vallée d'Arve, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des bords de l'Arve, LIFE Eau Forêt, contrat de rivière Arve, Schéma départemental à vocation piscicole, Directive Cadre européenne sur l'eau ...



L'Arve et ses affluents sont des milieux de prédilection pour diverses espèces de salmonidés.



Le piémont sud du Môle, de par son exposition et son substrat rocheux, offre des conditions climatiques permettant l'installation d'une végétation sèche. Ainsi, les espaces ouverts par l'activité agricole abritent des peuplements d'insectes (papillons, Mante religieuse, criquets, sauterelles...), de reptiles (Lézards verts,...), d'oiseaux (Faucon pèlerin, Hirondelle des rochers, Pouillot de Bonelli...) et de plantes typiques de coteaux ensoleillés (Orchidées, plantes à affinité méridionale). Des ensembles boisés constituent aussi le versant sud du Môle. Cerfs, Chevreuils, Chamois, Tétràs Lyre et Gélinotte des bois y trouvent des espaces de qualité. Enfin, la partie haute du Môle se caractérise par la présence de pâturages subalpins. Une ZNIEFF de type 1 souligne l'intérêt biologique du Môle.



Le Môle, ici depuis Brizon, accueille Lézards verts et Mantes religieuses sur ses versants ensoleillés.



Le massif préalpin Bargy-Glières constitue un vaste ensemble écologique encore bien préservé et caractérisé par une grande diversité d'habitats : vaste pinède d'altitude sur lapiaz, prairies de fauche de montagne, forêts de ravin, zones humides, landes alpines et zones rocheuses. Ces milieux sont bien fréquentés par les mammifères : Cerf élaphe, Chamois, Bouquetin des Alpes, Lynx, Lièvre variable. L'avifaune de montagne est représentée par des Galliformes (Tétràs Lyre, Lagopède alpin...) et des rapaces (Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin...). Parmi ces derniers, il faut noter la présence du Gypaète barbu dont le massif du Bargy constitue le premier site de reproduction réussie en Nature depuis l'extinction de l'espèce dans les Alpes au début du 20ème siècle. De nombreuses espèces d'insectes remarquables et protégés trouvent sur le massif des conditions nécessaires à leur survie. Le papillon Apollon utilise les escarpements ensoleillés et les zones humides abritent deux autres espèces de Lépidoptères, le Fadet des tourbières et le Nacré de la canneberge. Plusieurs centaines d'espèces floristiques ont été inventoriées sur le massif, parmi lesquelles le Pavot des Alpes, la Laïche ferme et bien



d'autres espèces qui trouvent sur le site leurs rares ou uniques stations françaises. Ce massif aux multiples intérêts paysagers et biologiques est couvert par de nombreuses ZNIEFF de type I et II et par des zones NATURA 2000.



Le massif du Bargy abrite le rare et majestueux Gypaète barbu.

3.2 Corridors, barrières et obstacles écologiques

Des corridors avérés et potentiels, actuels et passés, ont été recensés sur le secteur Glières-Môle : Bargy/Vougy/Marignier/Môle, Glières/Borne/vallée de l'Arve, Vallée de l'Arve amont/aval, plaine agricole de St Sixt-St-Laurent/vallée de l'Arve...

Aujourd'hui, la fonctionnalité de ces corridors est souvent mise à mal car entravée par divers obstacles.

Le secteur Glières-Môle est clairement scindé en deux parties distinctes par la vallée de l'Arve. L'aménagement de la vallée de l'Arve représente une barrière plus ou moins franchissable pour la faune entre les massifs de Bargy-Glières au Sud et les massifs de Faucigny et du Môle au Nord. A cela s'ajoutent une urbanisation croissante en vallée et la présence de l'autoroute A 40 qui amplifient l'effet de coupure du territoire.



L'autoroute A 40, au niveau de Thuet, et l'urbanisation en vallée, autour de Bonneville.



Les continuums et corridors aquatiques représentés par l'Arve et ses affluents sont aussi parfois contrariés par des obstacles longitudinaux (artificialisation du cours d'eau, ripisylves absentes ou trop éparses, seuils trop prononcés, ouvrages hydrauliques non aménagés pour le déplacement des animaux...) et transversaux (perte d'habitats de proximité connectés aux cours d'eau : marais, étangs, boisements humides...).



L'ouvrage hydraulique sous l'A40, pour le passage du Bronze, ne dispose pas de banquettes pieds secs.



Une rupture de ripisylve, comme ici à Sonnex, limite ou empêche les déplacements de la faune terrestre.

Les milieux agricoles et naturels du piémont sud du Môle souffrent parfois d'un manque d'entretien (déprise agricole, mécanisation difficile) et d'une urbanisation qui restreint encore un peu plus les continuums et corridors agricoles nécessaires au maintien et au déplacement des espèces sauvages inféodées à ce type de milieu.



Secteurs agricoles, en partie abandonnés, en piémont sud du Môle.



Enfin, de nombreuses routes départementales (D19, D1203, D1205...) fragmentant les continuums forestiers et agricoles, coupent les voies de déplacement de la faune sauvage et engendrent des collisions. Les conséquences peuvent être dramatiques pour la faune et parfois aussi pour les automobilistes.



La D1205, à Vougy. Ce tronçon accidentogène est localisé sur un corridor prioritaire.

Un blaireau et un hérisson victimes de la circulation routière.



4 Les enjeux majeurs du secteur

L'analyse du territoire a permis de soulever six enjeux majeurs et prioritaires pour maintenir et optimiser la fonctionnalité du réseau écologique du secteur Glières-Môle.

4.1 Connexion biologique des biotopes relais entre Bargy-Glières et Môle

La connexion entre les deux massifs représente l'enjeu principal et prioritaire du secteur. Cette connexion d'importance régionale est indispensable au déplacement et à la dissémination de la faune, notamment des moyens et grands mammifères. Or, cette connexion est bien souvent rompue ou fragilisée par l'urbanisation à la fois dense et étendue de la vallée de l'Arve (infrastructures autoroutières, nombreuses taches d'urbanisation et d'industrialisation). Favoriser la connectivité biologique entre Bargy-Glières et Môle apparaît donc comme une urgence afin de conserver et d'améliorer le fonctionnement écologique et paysager du secteur.

4.2 Franchissabilité des infrastructures autoroutières : A 40

L'autoroute A 40 provoque un effet de coupure pour la faune entre la partie Nord et la partie Sud du secteur. Il n'y a aucun passage spécifique faunistique sur tout le linéaire autoroutier. Les populations animales sont donc cantonnées sur leurs secteurs respectifs et ne disposent pas de moyens efficaces leur permettant de coloniser de nouveaux territoires. Les nombreux ouvrages routiers (ponts supérieurs et inférieurs) et hydrauliques présents le long du linéaire autoroutier doivent être aménagés pour proposer à la faune un franchissement sécurisé de l'autoroute.

4.3 Connexions aquatiques avec l'Arve

Urbanisation en bord de cours d'eau, ripisylve absente ou trop éparse, ouvrages hydrauliques non équipés pour le passage des faunes aquatiques, amphibiens et terrestres sont autant de contraintes qui réduisent ou empêchent les connexions biologiques entre l'Arve, véritable réservoir de biodiversité, et ses nombreux affluents. Il s'agit ici de restaurer, par des aménagements et une gestion appropriés, la connectivité des linéaires aquatiques et de leurs ripisylves sur les principaux affluents de l'Arve (Borne, Foron...).



4.4 Carrefour des corridors agricoles et forestiers de St Laurent-St Sixt et de Côte d'Hyot-Bonneville-Ayze

Les mosaïques d'espaces ouverts et fermés sont de grand intérêt biologique puisqu'ils accueillent simultanément des espèces de continuum forestier, des espèces de continuum agricole et des espèces typiques de ces espaces de transition (flore de la strate arbustive, papillons, passereaux, reptiles, petits mammifères...). C'est l'effet lisière. Le maintien, voire le développement de ces structures paysagères diversifiées doit donc être recherché, en concertation avec le monde agricole et forestier.

4.5 Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires

La multiplication des infrastructures routières, l'augmentation du trafic véhicule, les densités parfois très importantes de certaines espèces de grands mammifères (chevreuils et sangliers) permettent d'expliquer la fréquence des collisions sur certains tronçons du secteur (D 1205, D1203, D19...). Chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, et parfois cerfs et même castors, sont les espèces les plus répertoriées sur les bas-côtés des routes. Des mesures anti-collisions sur les tronçons les plus accidentogènes doivent être prises.

4.6 Animations sur le secteur Glières-Môle

La préservation et la restauration du réseau écologique du secteur Glières-Môle ne peut s'envisager sans un volet « animations ». Animations auprès des acteurs du territoire, notamment avec le monde agricole, mais aussi sensibilisation des élus, des urbanistes, du grand public et des scolaires, valorisation pédagogique de sites naturels, formations des techniciens territoriaux sur la thématique des corridors écologiques sont autant de mesures à préconiser afin de garantir la fonctionnalité des réseaux écologiques et de valoriser les actions menées.



5 Les mesures proposées sur le secteur

Afin de répondre aux enjeux majeurs du secteur, un cortège de mesures est proposé afin de maintenir ou de rétablir les réseaux écologiques du territoire. Ces mesures concernent les corridors et continuums agricole, forestier et aquatique et peuvent être déclinées en plusieurs volets (d'après « *cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes-guide à l'attention des porteurs de projet* ») :

- réglementation : inscription de zones Naturelles et Agricoles dans les documents d'urbanisme, mise en place d'un outil juridique de protection...
- travaux : renaturation, restauration, aménagement, entretien d'ouvrages et de milieux...
- études : inventaires complémentaires, études spécifiques, suivi de l'efficacité des mesures...
- animation : animation agricole, mise en place d'une valorisation pédagogique sur certains secteurs, éducation et sensibilisation aux corridors écologiques...
- foncier : acquisition de parcelles, conventions de gestion...

Le détail de ces mesures (volets, types de corridors et continuums, localisation des actions...) peut être consulté dans le tableau de mesures, en annexe.

Les fiches synthétiques suivantes, quant à elles, reprennent par enjeu majeur les éléments clés du diagnostic, les mesures préconisées, les points de conflit de la carte de synthèse concernés par les actions proposées, les espèces ou groupes d'espèces auxquels s'adressent ces mesures, la liste non exhaustive des acteurs concernés par les actions et des mesures d'ores et déjà en cours d'application sur les secteurs à enjeux.



Enjeu N°1	Connexion biologique des biotopes-relais entre Bargy/Glières et Môle
Diagnostic	<p>Deux corridors prioritaires (nant d'Hermy à Vougy et Bronze au Thuet) pour le franchissement de l'A40, dans la partie est du secteur Glières-Môle.</p> <p>Absence de passage spécifique pour la faune sauvage, mais présence d'ouvrages hydrauliques pour le franchissement potentiel de la D 1205 et de l'A40.</p> <p>Ouvrages hydrauliques peu fonctionnels du point de vue de la connectivité biologique (absence de banquettes sous les ouvrages, berges et ripisylves parfois dégradées, problèmes d'accessibilité aux ouvrages...).</p> <p>Des espaces agricoles reconnus comme couloirs prioritaires de déplacement pour la faune sauvage (Vougy, Tréloux).</p> <p>Un biotope-relais sur le corridor et une zone réservoir de biodiversité au niveau du site alluvial de Vougy/Marignier (zone d'Anterne).</p> <p>Des routes départementales accidentogènes de part et d'autre du corridor (D19, D1203, D1205).</p>
Mesures	<p>Aménagement des ouvrages hydrauliques et de leur accessibilité pour permettre le franchissement de la D1205 et de l'A40 (banquettes pieds secs, aménagement de berges, reconstitution et consolidation de ripisylves, implantation de couloirs boisés).</p> <p>Préservation des couloirs prioritaires de déplacement dans les documents d'urbanisme et/ou par le biais d'outils spécifiques de protection et de gestion des espaces agricoles (SCOT, POS, PLU, Espace Boisé à Conserver, ZAP, PAEN).</p> <p>Mesures anti-collisions sur les départementales 19 et 1205 (réduction de la vitesse, signalisation, ralentisseurs, réflecteurs...).</p> <p>Suivi de l'efficacité des passages (pièges photographiques, relevé d'indices de présence) et des mesures anti-collisions (évolution du nombre de collisions, localisation et espèces concernées).</p> <p>Inscription des corridors dans le futur SRCE.</p>
Espèces-cibles	<p>Chevreaux, sangliers, cerfs, renards, castors, blaireaux et autres espèces de Mustéolidés.</p>



Points de la carte	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
Acteurs concernés	Conseil Général 74 (CG74), Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG), Fédération Départementales des Chasseurs 74 (FDC74), Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A), Associations de protection de la Nature (FRAPNA 74, ASTERS...), société autoroutière ATMB, communes, agriculteurs...
Actions en cours	<p>Corridors reconnus comme prioritaires par le SCOT de la CC de Faucigny-Glières.</p> <p>Projet de réaménagement des ouvrages hydrauliques du corridor du Bronze, sous la D1205 et sous l'A40 (CCFG).</p> <p>Recréation et végétalisation de berge au niveau de la sablière de Vougy (SM3A).</p> <p>Equipement de certains tronçons par des réflecteurs (convention Conseil Général 74/ Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie).</p>



Enjeu N°2	Franchissabilité des infrastructures autoroutières : A40
Diagnostic	<p>Aucun passage spécifique faune sur tout le linéaire de l'A40.</p> <p>Présence d'ouvrages routiers (pont supérieurs et passages inférieurs) et hydrauliques pouvant potentiellement permettre le franchissement autoroutier.</p> <p>Accès aux ouvrages parfois limité (espaces trop ouverts, ripisylves déstructurées...).</p> <p>Utilisation des ouvrages parfois problématique (pas de passages à sec sous les ouvrages hydrauliques, calibrage et configuration des ouvrages routiers rendant leur utilisation difficile...).</p>
Mesures	<p>Aménagement des ouvrages hydrauliques pour leur utilisation par la faune (banquettes pieds secs, aménagement des berges et consolidation des ripisylves).</p> <p>Aménagement des ouvrages routiers et de leur attractivité (trottoirs végétalisés, écrans latéraux de végétation, implantation de haies et de bosquets).</p> <p>Acquisition foncière de secteurs indispensables aux déplacements de la faune (comme au niveau du pont de la papeterie, par exemple).</p> <p>Suivi de l'utilisation des ouvrages (pièges photographiques, relevés d'indices de présence).</p>
Espèces-cibles	Sangliers, chevreuils, cerfs, moyens et petits mammifères, amphibiens.
Points de la carte	3, 6, 15, 16, 17, 18.
Acteurs concernés	Société autoroutière ATMB, Fédération Départemental des Chasseurs de Haute-Savoie, agriculteurs, communautés de communes (CCFG), associations de protection de la Nature (FRAPNA 74 ...).
Actions en cours	Projet d'aménagement de l'ouvrage hydraulique du Bronze sous l'autoroute A40 (Communauté de Communes Faucigny-Glières).



Enjeu N°3	Connexions aquatiques avec l'Arve
Diagnostic	<p>Arve, réservoir de biodiversité et corridor prioritaire pour les espèces piscicoles et les mammifères amphibies de valeur patrimoniale : Ombre commun, Truite fario, Castor, Loutre.</p> <p>Borne et Foron: corridors aquatiques majeurs pour leur connexion avec l'Arve.</p> <p>Milieux annexes de l'Arve (ballastières, mares...) qui participent à la biodiversité et à la fonctionnalité du cours d'eau.</p> <p>Ouvrages hydrauliques parfois peu fonctionnels pour le déplacement des espèces (seuils trop importants, absence de passages à sec).</p> <p>Ripisylves parfois dégradées et peu fonctionnelles (ripisylves discontinues et trop étroites, omniprésence d'espèces végétales invasives).</p> <p>Accessibilité aux cours d'eau parfois problématique pour la faune terrestre (urbanisation, mauvaise qualité des berges et de la ripisylve...).</p> <p>Alevinages artificiels qui polluent les populations piscicoles autochtones.</p>
Mesures	<p>Equipement des ouvrages hydrauliques pour assurer leur perméabilité : aménagement des berges et mise en place de banquettes pieds secs.</p> <p>Suppression des espèces végétales invasives dans les ripisylves.</p> <p>Implantation et consolidation des ripisylves à l'aide d'espèces végétales autochtones.</p> <p>Préservation dans les documents d'urbanisme, acquisition et renaturation de parcelles permettant de maintenir et d'améliorer la connexion Arve/Borne.</p> <p>Suivi de la fonctionnalité des passages (ouvrages hydrauliques, berges, ripisylves et couloirs de déplacement) par pièges photographiques et relevés d'indices de passages.</p> <p>Fin des alevinages artificiels sur le Foron de la Roche et gestion patrimoniale des espèces emblématiques : Ombre commun et populations de Truites fario de souche autochtone.</p> <p>Etude des connexions Arve/milieux annexes et redynamisation des mares et ballastières.</p> <p>Inscrire les corridors du Borne et du Foron dans le futur SRCE.</p>



	Etude de répartition et suivi de la colonisation et de la dynamique des populations de Loutres d'Europe sur l'Arve et ses affluents.
Espèces cibles	Grands et moyens mammifères terrestres, Castor, Loutre, Ombre commun, Truite fario.
Points de la carte	7, 9, 10, 11, 15.
Acteurs concernés	Syndicats de rivières et de bassin versant (SM3A,...), fédération départementale des pêcheurs, Associations Agréées Pour la Pêche et les Milieux Aquatiques, Communautés de communes et communes, associations de protection de la Nature (FRAPNA 74, ASTERS)...
Actions en cours	Programme de lutte contre les espèces végétales invasives sur le Foron de la Roche (Communauté de communes du Pays Rochois, commune de Faucigny, FRAPNA 74, Association Alvéole). Fin des alevinages artificiels sur le Borne afin de préserver la population de truites fario autochtones. Etude de la répartition de la Loutre d'Europe sur le département (ASTERS).



Enjeu N°4	<i>Carrefour des corridors agricoles et forestiers de Saint Sixt-Saint Laurent et de Côte d'Hyot-Bonneville-Ayse</i>
Diagnostic	<p>Deux vastes secteurs majeurs avec mosaïques d'espaces ouverts et fermés, à l'origine d'une biodiversité importante.</p> <p>De nombreuses zones agricoles et forestières aux intérêts écologiques peu ou pas connus.</p> <p>Des parcelles agricoles en voie de fermeture (déprise agricole, difficultés de mécanisation).</p> <p>Une tourbière d'intérêt patrimonial (espèces protégées, plantes carnivores) dans le bois des Fournets.</p>
Mesures	<p>Préservation des espaces ouverts intra-forestiers dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Création de nouvelles taches ouvertes dans les espaces boisés.</p> <p>Inventaires floristiques et faunistiques sur les zones peu connues et priorisation des secteurs agricoles à conserver en fonction de leur intérêt biologique et de leur degré de menace.</p> <p>Maintien de l'entretien extensif des espaces ouverts par des mesures agri-environnementales.</p> <p>Structuration des lisières forestières par la mise en place et la gestion d'ourlets (partie herbacée haute) et de manteaux (partie ligneuse basse) pour favoriser l'effet lisière (espèces nombreuses et diversifiées).</p> <p>Mise en place d'outils de protection (APPB) et de gestion (plan de gestion) sur la tourbière des Fournets.</p> <p>Suivi de l'efficacité des mesures proposées (suivi photographique, inventaires faunistiques et floristiques...).</p>
Espèces cibles	<p>Oiseaux inféodés aux espaces ouverts et de transition (pie-grièches, chevêches...), Reptiles, Papillons des milieux secs, Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), flore des milieux secs (orchidées, plantes à affinité méridionale...).</p>
Points sur la carte	12, 13, 14, 20.



<p>Acteurs concernés</p>	<p>Communes, agriculteurs, forestiers, chambre d'agriculture, associations de protection de la Nature (FRAPNA 74, ASTERS)...</p>
<p>Actions en cours</p>	<p>Secteur Côte d'Hyot-Bonneville-Ayse reconnu comme « espace de Nature ordinaire » dans le SCOT de la Communauté de Communes de Faucigny-Glières.</p>





Enjeu N°5	Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires
Diagnostic	Plusieurs départementales accidentogènes, dont certaines sur des couloirs de déplacement prioritaires.
Mesures	<p>Préservation des couloirs de déplacement reconnus dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Classement des boisements utilisés par la grande faune en Espace Boisé à Conserver (EBC).</p> <p>Mesures d'équipement et de gestion des abords routiers (dégagement des abords, réflecteurs, détecteurs de faune...).</p> <p>Mesures de sensibilisation des automobilistes (panneaux « traversée de faune sauvage » couplés à une réduction de la vitesse, ralentisseurs...).</p> <p>Suivi de l'efficacité des actions proposées (évolution du nombre de collisions, localisation précise et espèces concernées).</p>
Espèces cibles	Moyens et grands mammifères.
Points sur la carte	2, 3, 11, 16, 19.
Acteurs concernés	Conseil Général 74, Fédération Départementale des chasseurs 74, communes, associations de protection de la Nature (FRAPNA 74)...
Actions en cours	Certains tronçons routiers déjà aménagés par des réflecteurs (convention Conseil Général 74/Fédération Départementale des Chasseurs 74).



Enjeu N°6	Animations sur le secteur Glières-Môle
Diagnostic	<p>Espaces agricoles en cours de fermeture, faute d'entretien, sur les secteurs de côte d'Hyot-Bonneville-Ayse.</p> <p>Espaces naturels de qualité en bord de l'Arve, avec possibilités de valorisation.</p> <p>Cours d'eau (et ripisylves associés) ne remplissant pas forcément leur rôle de corridor biologique.</p> <p>Projets d'urbanisation pouvant menacer des continuums et des corridors d'importance.</p>
Mesures	<p>Animations agricoles et forestières sur les secteurs de Saint-Sixt-Saint Laurent et de Côte d'Hyot-Bonneville-Ayse.</p> <p>Valorisation pédagogique sur le site de la pisciculture de Toisinges (reconstitutions de corridors types haies, fossés, bandes enherbées..., parcours pédagogique).</p> <p>Formation sur les corridors aquatiques auprès des techniciens de rivières.</p> <p>Programme d'information et de sensibilisation des élus du territoire. Information et conseil auprès des urbanistes et des responsables de l'aménagement du territoire. Participation à l'élaboration et à la révision des documents d'Urbanisme (SCOT, PLU...).</p> <p>Edition d'un bulletin d'information sur le déroulement des contrats corridors (« la lettre des corridors »).</p>
Espèces cibles	Toutes (homme compris).
Points sur la carte	Tous, et plus particulièrement 12, 13, 14, 18, 20.
Acteurs concernés	Elus du territoire, communes du PAFVG, urbanistes et structures en charge de l'aménagement du territoire, Chambre d'agriculture de Haute-Savoie, SM3A, association Rivières Rhône-Alpes, associations de protection de la Nature (FRAPNA 74), scolaires et grand public...



Actions en cours	Acquisition foncière de l'espace de pisciculture de Toisinges (SM3A) et projet de valorisation du site. Conseil technique auprès des élus, urbanistes et entreprises de BTP de la commune de Marnaz sur le maintien, la restauration et la création des corridors biologiques (FRAPNA 74).
-------------------------	---



6 Quelques exemples de mesures

Les photographies suivantes illustrent des exemples d'aménagements d'ouvrages et de gestion de milieux afin de maintenir ou rétablir la fonctionnalité de réseaux écologiques sur le territoire du PAFVG ou dans d'autres régions.

Rétablir la franchissabilité des infrastructures autoroutières



Banquette dans un ouvrage hydraulique, en Loire-Atlantique, permettant le passage de la Loutre et, plus généralement, de la petite et moyenne faune (renards, blaireaux, rongeurs...).

Valoriser les carrefours de milieux agricoles et forestiers

Réouverture mécanisée d'un coteau, indispensable pour le maintien des espèces faunistiques et floristiques des milieux ouverts.





Création d'une lisière sur coteau calcaire, en Haute-Normandie, favorable aux petits mammifères, passereaux, reptiles et insectes.



Rétablir les continuités aquatiques



Arrachage d'une espèce invasive, la Renouée du Japon, sur les berges de Saint-Jean-de-Sixt en Haute-Savoie.



Après suppression des espèces invasives, les berges sont renaturées par la pose d'un géotextile et la plantation de boutures de saules, comme ici à Sixt-Fer à cheval en Haute-Savoie.

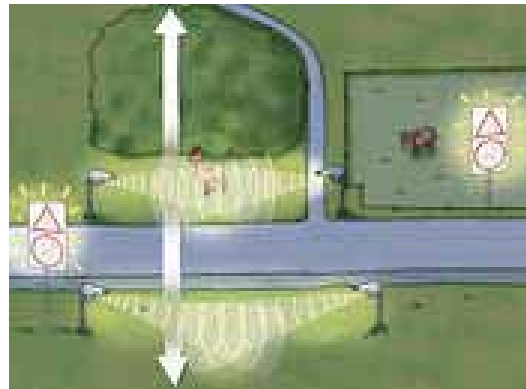


Mettre en place des mesures anti-collisions

Réflecteurs le long de la D 20 entre Curseille et Saint André de Boège, en Haute-Savoie.



Détecteur thermique de faune (utilisé en Suisse et en Isère). A l'approche d'un animal un signal lumineux avertit l'automobiliste (© cg 38).



Panneau A15b à disposer en complément d'une réduction de vitesse.





7 Sigles et abréviations

APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ASTERS	Conservatoire des sites naturels de Haute-Savoie
ATMB	Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc
CCAS	Communauté de communes Arve-Salève
CCFG	Communauté de communes de Faucigny-Glières
CCPR	Communauté de communes du Pays Rochois
CG 74	Conseil Général de Haute-Savoie
CRFG	Comité Régional Franco-genevois
EBC	Espace boisé à conserver
FDC 74	Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
PA	Projet d'agglomération
PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PLU	Plan Local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des Sols
REDI	Réseau Ecologique de l'Isère
REG	Réseau Ecologique Genevois
REN CH	Réseau Ecologique National Suisse
SAGE	Schéma de Gestion et d'Aménagement de l'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SM3A	Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB	Trame Verte et Bleue
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



8 Bibliographie

Bibliographie concernant les corridors biologiques

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2006. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Actes des journées de formation franco/suisse à destination des élus et techniciens, 39 p

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2005. Feu vert pour les corridors biologiques, 15 p

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2008. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Guide à l'attention des personnes chargées de l'aménagement du territoire.

APOLLON 74, FRAPNA 74, Pro Natura Genève, 2008. Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? Dossier pédagogique franco/suisse, 65 p

BERTHOUD, G. & al, 2004. Réseau écologique national REN, rapport final. Cahier de l'environnement no 373. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne, 132p.

Communauté de communes Faucigny Glières, 2009. *SCOT Faucigny-Glières. Schéma de cohérence territoriale. Un projet de territoire durable pour les communes de la CCFG*, Bonneville, France, 72 p

Direction Générale de la Nature et du Paysage, 2008. Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève, 103 p

ECOTEC, DNP, FDC 74, FDC 01, 2006. Carte : Corridors grande faune de la région genevoise. DT, SSIG, Genève.

Etat de Genève, 2010. Nature dans le canton de Genève. Bilan de 10 ans d'actions et perspectives (1999-2009), 142 p

LUGRIN, B. & al., 2003. Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 383 p

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2008. SCOT et corridors biologiques. Exemples d'intégration dans quelques schémas de cohérence territoriale, Lyon, France, 47 p



Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Équipement, 1993. Passage pour la grande faune. Guide technique S.E.T.R.A (Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes), Bagnex France, 121 p

Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, 2005. Aménagements et mesures pour la petite faune. Guide technique S.E.T.R.A (Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes), Bagnex, France, 264 p

Plan directeur du canton de Genève, 2001.

REG, réseau écologique genevois. Cartes des continuums verts, jaunes et bleus.

Région Rhône-Alpes, 2009. *Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Pourquoi et comment décliner localement la cartographie régionale ? Guide à l'attention des porteurs de projet*, Lyon, France, 121 p

Données faune-flore

Base de données Asters

Base de données LPO Haute Savoie

Sites internet

haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

<http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique19>

www.corridors-isere.fr/

<http://www.geoportail-des-savoie.org/>



9 Annexes

Annexe 1

Le territoire du projet

Description du territoire et des secteurs retenus

Le territoire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise a la particularité d'être transfrontalier et de s'inscrire dans des structures politiques et administratives très diversifiées : les cantons de Genève et de Vaud en Suisse, la région Rhône-Alpes et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Concernant les éléments structurants du paysage, ce territoire englobe des éléments de géographie naturelle et humaine très marqués et diversifiés : les berges de la partie sud du lac Léman, un important réseau hydrographique (Foron, Menoge, Vesancy, Versoix, Allondon, Promenthouse...), les plaines alluviales (Rhône, Arve...), des massifs boisés d'altitude (Salève, Voirons, Vuache, Jura...) et de plaine (bois de Jussy, de Milly, des chênes...), de vastes secteurs agricoles (Vendoeuvres-Veigy Foncenex, Sauverny-Versonnex...), un linéaire routier et autoroutier omniprésent (D 1206, A 40, A 410...) et des pôles d'urbanisation en pleine expansion (Genève, Saint Julien en Genevois, district de Nyon...).

Le projet contrats corridors a retenu plusieurs secteurs prioritaires sur l'ensemble du territoire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise. Ces secteurs ont été choisis pour leurs enjeux écologiques et leur vulnérabilité en terme d'érosion de la biodiversité. Ainsi, ces espaces déjà fortement fragmentés risquent de subir de nouvelles atteintes liées au développement de l'urbanisation à venir. A titre d'exemple, il est prévu une augmentation de 200.000 habitants d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire ! Il devient donc urgent de préserver l'existant et d'organiser l'aménagement du territoire en fonction des enjeux écologiques.

Les huit secteurs prioritaires sont les suivants :

- Le secteur Jura- Promenthouse, le plus au Nord, localisé entre le massif du Jura et les rives du lac Léman.
- Le secteur Vesancy-Versoix, lui aussi délimité par le massif du Jura et le Léman et comprenant, entre autres, la rivière de la Versoix, ses milieux humides associés et le Mont Mourex.
- le secteur du pays de Gex, situé entre la haute chaîne du Jura et les portes ouest de Genève, comprenant une partie de la plaine d'inondation du Rhône.
- Le secteur Vuache-Etournal-Laire, caractérisé par de grandes entités paysagères, tels que le massif jurassien du Vuache, le Grand Crêt d'eau, le Mont-Sion, l'Etournal et les bords du Rhône.



- Le secteur Salève-Plaine, marqué par la partie occidentale du Salève, la partie aval de l'Arve et une urbanisation omniprésente autour de Saint-Julien-en-Genevois.
- Le secteur Voirons-Jussy-Hermance, localisé entre le massif des Voirons et la rive est du Léman, comprenant aussi les bois de Jussy, les bassins versants du Foron, de l'Hermance, de la Seymaz et les plaines agricoles de Vandoeuvres et Veigy-Foncenex.
- Le secteur Salève-Voirons marqué par la présence des deux massifs forestiers, mais aussi par de vastes zones agricoles, un important linéaire de l'Arve et l'omniprésence des autoroutes A 40 et A 410.
- Le secteur Glières-Môle, ceinturé par les deux massifs et réparti de part et d'autre de l'Arve et de l'autoroute A 40.

Valeur patrimoniale des secteurs

Les huit secteurs du projet jouissent tous d'une importante valeur écologique. Des milieux naturels diversifiés (lac, massif boisés, cours d'eau, zones humides, espaces agricoles extensifs...) et de nombreux espaces reconnus comme réservoirs de biodiversité (zones NATURA 2000, APPB, ZNIEFF, réserves naturelles, inventaires fédéraux...) confèrent à l'ensemble territoire un intérêt biologique certain.

L'ensemble des habitats du territoire accueille d'ailleurs une faune et une flore riches et diversifiées. On y retrouve bon nombre d'espèces rares, menacées, emblématiques ou indicatrices de la qualité des habitats. Citons, pour les mammifères, le Lynx, le Castor, la Loutre ou diverses espèces de Chiroptères (chauves-souris). Les oiseaux sont représentés par de nombreuses espèces caractéristiques de milieux particuliers : Tariers, pies-grièches et Chevêches d'Athéna sur milieux agricoles extensifs, par exemple.

Les amphibiens remarquables, Sonneur à ventre jaune ou Triton crêté, entre autres, trouvent encore sur le territoire des biotopes favorables à l'accomplissement de leur cycle vital.

La faune aquatique, comme l'Ombre commun ou l'Ecrevisse à pattes blanches, indiquent par leur présence un milieu de vie encore préservé.

Les insectes hébergent dans leur rang bon nombre d'espèces bio-indicatrices de la qualité de leur milieu et parfois protégées juridiquement. Citons, pour les Lépidoptères (papillons), la Bacchante en milieu forestier ou de lisière, le Damier de la Succise sur milieu prairial sec et les espèces du genre *Maculinea* (Azurés) pour les zones humides. D'autres groupes d'insectes, notamment parmi les Odonates (libellules), les Coléoptères (longicornes, scarabées) et les Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), représentent aussi un intérêt biologique régional et bénéficient parfois d'un statut de protection.



Les espèces végétales patrimoniales sont représentées sur le territoire par un riche cortège d'Orchidées (Sabot de Vénus, Liparis de Loesel...) et par des espèces emblématiques, comme le Glaïeul des marais, une plante particulièrement inféodée aux prairies humides de qualité.

Il ne faut pas pour autant négliger les espèces plus communes (Chevreuils, Ecureuils, Hérissons...) pour qui le maintien et la restauration des corridors et des réseaux écologiques s'avèrent tout aussi indispensables.



Annexe 2

Carte de synthèse du secteur Glières-Môle



Annexe 3

Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Type de mesure								
	Commune	Pays, département, canton		1	2	3	4	5	6	REG	TRA	ETU	ANI	FON	forestier	aquatique	agricole	ponctuelle	linéaire	surfacique		
1	Marignier	F(74)	Est d'Ayse, département, Tréloux	Point de passage prioritaire en secteur agricole entre "Chez Millet" et le piémont du Môle. Pour le moment faible urbanisation, mais risque d'urbanisation à venir à l'est du corridor.	X											X						
2	Marignier	F(74)	Des bords de l'Arve jusqu'à "Chez Millet"	Couloir de déplacement privilégié entre le point 3 et le point 1 (zone alluviale de Vougy-Marignier, confluence Giffre/Arve). Tronçon accidentogène sur la D19. Une zone d'activités (gravière) est située sur le couloir mais sera déplacée d'ici quelques années. Le futur contournement de Marignier ne devrait, à priori, pas trop impacter le corridor (plusieurs passages à faune sont prévus).	X																	
3	Vougy	F(74)	Corridor entre les espaces naturels de Vougy et la zone d'Anterne	Corridor prioritaire traversant une route à grande circulation (D1205) au niveau de Vougy. Le secteur est protégé par le SCOT de la CCFG. Panneaux "traversée de faune sauvage" présents (un est peu visible) mais vitesse des automobilistes rapide. Problème d'accessibilité à l'ouvrage hydraulique entourant du fait de clôtures agricoles (pâturage bovin). L'ouvrage hydraulique du nant d'Hermey, une large buse métallique, pourrait-être davantage fonctionnel pour la grande faune.	X																	
4	Marnaz Vougy	F(74)	Nord-Ouest de Marnaz	Construction de la ZAC de la forêt à Marnaz. Les travaux en cours font l'objet d'un protocole d'accord sur l'aménagement écologique de la ZAC (avec la FRAPNA). Un petit secteur, à l'ouest de la ZAC, sera aménagé de manière naturelle et devra être connecté au corridor prioritaire de Vougy (point 3).	X																	

Enjeu 1: Connexion biologique des biotopes relais entre Bargy-Glières et Môle
 Enjeu 2: Franchissabilité des infrastructures autoroutières: A 40
 Enjeu 3: Connexions aquatiques avec l'Arve
 Enjeu 4: Carrefour des corridors agricoles et forestiers
 Enjeu 5: Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires
 Enjeu 6: Animations sur le secteur Glières-Môle

REG: réglementation (intégration des enjeux "connectivité écologique" dans les documents de portée réglementaire)
 TRA: travaux (réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité)
 ETU: études (conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions)
 ANI: animation (communication, pédagogie, animation de projet)
 FON: foncier (acquisition foncière, conventions de gestion)

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu (x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum				Type de mesure		
	Commune	Pays, département, canton		1	2	3	4	5	6	REG	TRA	ETU	ANI	FON	forestier	aquatique	agricole	ponctuelle	linéaire	surfacique
															novembre-10	forestier	aquatique	agricole	ponctuelle	linéaire
5	Bonneville	F(74) A l'est de Thuet	Corridor important entre la forêt du Rocher noir, au sud du secteur, et les bords de l'Arve. Le Bronze et sa ripisylve représentent un bon couloir pour la faune en période d'étiage. Les secteurs agricoles de part et d'autre du corridor forment de bonnes zones tampons (en zones NC actuellement), mais une clôture empêche la faune de rejoindre la ripisylve en rive droite. Il existe aussi un fort risque d'urbanisation à l'est du corridor. Les ouvrages sous la D1205, et surtout sous l'A40, ne sont pas forcément très fonctionnels (absence de banquettes, berges parfois étroites et pentues, accès aux ouvrages difficile, ripisylve quelquefois manquante ou trop éparse...).											X	X	X			X	
6	Bonneville et Vougy	F(74) Couloir de déplacement entre 5 et 2	Linéaire de déplacement étroit coïncé entre l'Arve et l'A40 utilisé par la faune car la traversée de l'Arve est extrêmement difficile et accidentogène (de l'autre côté de l'Arve, zone industrielle des Crotes et D19 à 3 voies avec murets de protection, murs anti-bruit...). Une sablière en cours d'exploitation coupe la connexion avec le point 2 (emprise sur le bord de l'Arve et absence de ripisylve), mais une reconstitution de berge par enrochement et végétalisation est en cours.											X					X	
7	Saint Pierre en Faucigny	F(74) Rumilly	Point de passage privilégié pour rejoindre les bords du Borne. La rivière étant trop encaissée, la faune ne peut utiliser le linéaire aquatique et rejoint le Borne plus en aval en empruntant les secteurs agricoles (classés actuellement en zones NC).																X	
8	Bonneville	F(74) plaine de Thuet-Dessy	Continuum jaune permettant de rejoindre le point 5 et les bords du Borne. Une partie du secteur est préservé par le SCOT de la CCFG, une bonne partie de l'ensemble du couloir est classé en zone agricole, mais de vastes espaces très ouverts peuvent limiter les déplacements de la faune. Une ZAP (Zone Agricole Protégée) devrait aussi voir prochainement le jour.																X	X

Enjeu 1: Connexion biologique des biotopes relais entre Bargy-Glières et Môle

Enjeu 2: Franchissabilité des infrastructures autoroutières: A 40

Enjeu 3: Connexions aquatiques avec l'Arve

Enjeu 4: Carrefour des corridors agricoles et forestiers

Enjeu 5: Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires

Enjeu 6: Animations sur le secteur Glières-Môle

REG: réglementation (intégration des enjeux "connectivité écologique" dans les documents de portée réglementaire)

TRA: travaux (réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité)

ETU: études (conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions)

ANI: animation (communication, pédagogie, animation de projet)

FON: foncier (acquisition foncière, conventions de gestion)

Animations agricoles.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Type de mesure						
	Commune	Pays, département, canton		1	2	3	4	5	6	REG	TRA	ETU	ANI	FON	forestier	aquatique	agricole	ponctuelle	linéaire	surfacique
9	Bonneville	F(74)	Le Borne, de Rumilly à sa confluence avec l'Arve		X											X				
10	Saint Laurent, Saint Sixt, Saint Maurice et Amancy	F(74)	Point de passage privilégié entre les Glières et les bords de l'Arve dans un contexte agricole et surtout urbanisé. C'est une liaison dynamique structurante clairement identifiée dans le SCOT de la CCFG. Importante présence d'espèces invasives, des linéaires de ripisylve éparées voire manquantes. Les passages sous les ouvrages hydrauliques sont parfois parfois difficiles. Les seuils sont importants, donc peu ou pas franchissables, mais indispensables pour préserver la population autochtone de Truites fario. La zone de confluence Borne/Arve est étroite et difficilement exploitable par la faune (berges étroites, abruptes et complètement embroussaillées).		X															
11	Saint Pierre en Faucigny et Amancy	F(74)	Corridor entre la montagne de Cou et la bande boisée au nord de Saint Sixt et Saint Laurent. Les ouvrages hydrauliques sont largement utilisables, mais la ripisylve est trop éparse, voire manquante, au niveau de Sonnex																	
12	Saint Pierre en Faucigny	F(74)	Cours d'eau, ripisylve et couloir agricole entre la bande boisée de Saint Sixt-Saint Laurent et le Foron de la Roche. Cours d'eau utilisable jusqu'à la D1203 (malgré la présence de quelques truitées dans la ripisylve, notamment au niveau de Saint Maurice), puis artificialisation qui empêche son utilisation. La faune s'en éloigne alors pour utiliser les espaces agricoles adjacents et rejoindre la ripisylve plus en aval. L'urbanisation en cours le long de la D1203 risque d'amplifier l'effet de coupure dans le couloir de déplacement de la faune.		X															
			Secteur situé à l'intersection d'un corridor jaune (entre la zone agricole de Sonnex et celle de Vozerier) et d'un corridor vert (bande boisée au nord de Saint Sixt - Saint Laurent).																	

Enjeu 1: Connexion biologique des biotopes relais entre Bargy-Glières et Môle

Enjeu 2: Franchissabilité des infrastructures autoroutières: A 40

Enjeu 3: Connexions aquatiques avec l'Arve

Enjeu 4: Carrefour des corridors agricoles et forestiers

Enjeu 5: Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires

Enjeu 6: Animations sur le secteur Glières-Môle

REG: réglementation (intégration des enjeux "connectivité écologique" dans les documents de portée réglementaire)

TRA: travaux (réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité)

ETU: études (conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions)

ANI: animation (communication, pédagogie, animation de projet)

FON: foncier (acquisition foncière, conventions de gestion)

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure						
	Commune	Pays, département, canton		Localisation	1	2	3	4	5	6	REG	TRA	ETU	ANI	FON	forestier	aquatique	agricole	ponctuelle	linéaire	surfacique		
13	Saint Laurent et Saint Pierre en Faucigny	F(74)	Nord-est de St Laurent			X		X			Réouvrir certains secteurs forestiers au niveau du Bois des Râpes pour optimiser le corridor jaune. Maintenir les coupures jaunes dans l'espace forestier. Aménager écologiquement les lisières forestières.		Réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur les zones agricoles et forestières peu ou pas connues. Prioriser les secteurs inventoriés en fonction de leur intérêt biologique et de leur degré de menace.		Animations agricoles et forestières.			X			X		
14	Amancy	F(74)	Nord de Saint Sixt			X				Mettre en place un APPB sur la tourbière et sur une zone forestière tampon.		Mettre en place des inventaires complémentaires sur la ZNIEFF. Elaborer un plan de gestion.			X					X			
15	Amancy	F(74)	Entre la Roche/Foron et la confluence avec l'Arve			X					Succession d'ouvrages hydrauliques pour le Foron. Au niveau d'Amancy, la ripisylve est étroite et il n'y a pas de banquettes. Au niveau des Chars, l'ouvrage sous la D19 possède des banquettes peu utilisables et les berges sont trop abruptes. Au niveau de la confluence avec l'Arve, sous l'A40, l'ouvrage hydraulique ne possède pas de banquettes ce qui rend ce passage prioritaire très difficile car le niveau d'eau est important.		Créer des banquettes au niveau des ouvrages hydrauliques. Aménager les berges et consolider la ripisylve.		Mettre en place un suivi des passages au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'A40 (relevés d'indices de passages).			X				X	
16	Saint Pierre en Faucigny	F(74)	Ouvrage hydraulique sous l'A40 à l'est de la Papeterie			X				Figurer, dans les documents d'urbanisme, la zone humide. Classer le boisement en EBC.	Recalibrer l'ouvrage et mettre en place des banquettes. Mettre en place des mesures anti-collisions sur la D19.	Mettre en place un suivi de l'utilisation de l'ouvrage (piège photos).				X			X				

Enjeu 1: Connexion biologique des biotopes relais entre Bargy-Glières et Môle

Enjeu 2: Franchissabilité des infrastructures autoroutières: A 40

Enjeu 3: Connexions aquatiques avec l'Arve

Enjeu 4: Carrefour des corridors agricoles et forestiers

Enjeu 5: Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires

Enjeu 6: Animations sur le secteur Glières-Môle

REG: réglementation (intégration des enjeux "connectivité écologique" dans les documents de portée réglementaire)

TRA: travaux (réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité)

ETU: études (conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions)

ANI: animation (communication, pédagogie, animation de projet)

FON: foncier (acquisition foncière, conventions de gestion)

Annexe 3: Tableau de mesures accompagnant la carte de synthèse

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum				Type de mesure			
	Commune	Pays, département, canton		Localisation	1	2	3	4	5	6	REG	TRA	ETU	ANI	FON	forestier	aquatique	agricole	punctuelle	linéaire	surfactive
17	Arenthon	F(74)	La papeterie	X						Figer, dans les documents d'urbanisme, l'ensemble des zones agricoles et humides de part et d'autre du pont.	Renaturer le revêtement du pont pour augmenter son attractivité. Mettre en place des écrans latéraux de végétation le long des barrières de sécurité. Supprimer les barrières et grillages côté Côte d'Hyot.	Mettre en place un suivi de l'utilisation du pont par la grande faune. Mettre en place un suivi de l'utilisation de l'ouvrage busé par les amphibiens et les petits mammifères.			Acquérir les espaces naturels et humides prioritaires de part et d'autre du pont.			X			
18	Saint Pierre en Faucigny	F(74)	Corridor entre les Chars et Tucinge	X						Figer l'ensemble du couloir agricole, de part et d'autre de l'autoroute.	Les mesures prises concernant le point 16 (aménagement de l'ouvrage sous l'autoroute) devraient permettre d'optimiser la connexion entre la partie est et la partie ouest du couloir agricole. Mettre en œuvre des mesures permettant d'optimiser la perméabilité en zone urbanisée (clôtures perméables, gestion différenciée des espaces verts...).			Valoriser le futur écopôle par des aménagements et une sensibilisation sur les corridors et réseaux écologiques.			X				
19	Bonneville et Arenthon	F(74)	Rive gauche et rive droite de l'Arve, au niveau des îles de la Barque			X				Préservation du secteur dans les documents locaux d'urbanisme.	Mesures anti collisions (réduction de vitesse, ralentisseurs, panneaux "traversée de faune sauvage", réflecteurs...) à axer prioritairement sur la D1205 et sur la D19.						X				
20	Bonneville	F(74)	Couloir jaune l'Arve, de la Côte d'Hyot jusqu'à Tréloux			X				Figer, dans les documents d'urbanisme, les coupures jaunes entre les zones urbanisées.	Veiller à garder les zones ouvertes intra forestières (entretien courant). Aménager écologiquement les lisières.	Mettre en place des inventaires faunistiques et floristiques sur les zones ouvertes peu ou non connues. Prioriser les zones à enjeux en fonction de leurs intérêts biologiques et de leur degré de menace.					X				

Enjeu 1: Connexion biologique des biotopes relais entre Bargy-Glières et Môle

Enjeu 2: Franchissabilité des infrastructures autoroutières: A 40

Enjeu 3: Connexions aquatiques avec l'Arve

Enjeu 4: Carrefour des corridors agricoles et forestiers

Enjeu 5: Secteurs accidentogènes sur corridors prioritaires

Enjeu 6: Animations sur le secteur Glières-Môle

REG: réglementation (intégration des enjeux "connectivité écologique" dans les documents de portée réglementaire)

TRA: travaux (réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité)

ETU: études (conduite d'études complémentaires et de programmes de suivi des actions)

ANI: animation (communication, pédagogie, animation de projet)

FON: foncier (acquisition foncière, conventions de gestion)



Annexe 4

Origine des informations cartographiques

Nom de la couche	Contenu	Pays/Canton/Département
AGGLO_ZONE_AFF_SIMPL	Zone urbanisé Projets d'urbanisation Zone naturelle ou forestière Zone agricole ou viticole	CH-GE-VD/F
AGGLO_NAT_BAS_MARAIS	Inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale	CH
AGGLO_NAT_DISTRICT_FRANC_FED	Inventaire fédéral des districts francs fédéraux	CH-VD
AGGLO_NAT_N2000_DH & AGGLO_NAT_N2000_DO	Natura 2000 (directive habitats et directive oiseaux)	F
AGGLO_NAT_OBAT	Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale	CH
AGGLO_NAT_OROEM	Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (Sites OROEM)	CH
AGGLO_NAT_PAYSAGE	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)	CH
AGGLO_NAT_PERIMETRE_PROTEGE	APPB	F
AGGLO_NAT_PERIMETRE_PROTEGE	Périmètres protégés (à l'exception des périmètres de protection des rives du Lac)	CH-GE / F
AGGLO_NAT_PRAIRIE_PATURAGE	Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs de Suisse	CH
AGGLO_NAT_RAMSAR	Sites RAMSAR	CH
AGGLO_NAT_RESERVES	Réserves naturelles régionales Réserves naturelles nationales Réserves naturelles & Réserves biologiques forestières Réserves naturelles de statut public Réserves de faune (VD)	F F CH-GE CH-VD CH-VD
AGGLO_NAT_SITE_OBJET_CLASSE	Sites et objets classés	CH -F



AGGLO_NAT_SITE_OBJET_INSCRIT_L	Objets inscrits à la LPNMS	CH-VD
AGGLO_NAT_SITES_EMERAUDES	Réseau Emeraude	CH - F
AGGLO_NAT_SITES_MARECAGEUX	Inventaire fédéral des sites marécageux	CH
AGGLO_NAT_ZICO	Inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux	F
AGGLO_NAT_ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) I	F
AGGLO_NAT_ZONES_ALLUVIALES	Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale	CH
Assemblage : GE Ice_graphe_eau; VD Carte nationale 1:25000, vecteur 25; 01; 74	Cours d'eau	CH/F
LCE_SURFACES_INCONSTR	Surfaces inconstructibles aux bords des cours d'eau	CH-GE



Annexe 5

Structures et personnes ayant participé à l'étude préalable corridors biologiques

- AAPPMA Divonne : Philippe Cuenin
- ACFJ : Jacques Bordon, Christian Schneider
- Agrestis : Philippe Seauve
- Agriculteurs : Stéphane Baumgartner, Pascal Chollet, Frédéric Guenin
- AgriGenève : Martine Roset
- Annemasse aggro : Stéphanie Bergeron, Frédéric Fromain
- Apollon 74 : Sylvie Come, Martial Dujardin, Emmanuelle Favre, Christophe Kohler, Luc Mery, Jean Schurmann
- AQV : Michel Rioche
- ARN HCJ : Renée Depraz
- Association des sociétés de pêche GE : Maxime Prevedello
- ASTERS : Bernard Bal, Isabelle Epailard, Pascal Erba, Thomas Martin, François Orliac
- ATMB : Denis Vuailat
- Bernex, service environnement : Bernard Lugrin
- CA 01 : Delphine Gudin, Carole Herbaux
- CA 74 : Franck Jacquard, Jean-François Veyrat
- CC Arve – Salève : Frédérique Pellier
- CC Collines du Léman : Maxime Châteauvieux
- CC du Pays Rochois : Philippe Debord, Eric Meynet
- CC Faucigny – Glières : Stéphanie Mugnier



- CCDB : Alain Rossier, Daniel Sulliger
- CCFN : Frédéric Hofmann, Najla Naceur
- CCG : Pierre Loiseau, Julie Lucas, Agathe Notteghem, Sylvie Varès
- CCO GE : Pierre Ecofey, Cyril Schönbächler
- CCPG : Gilles Bouvard, Jérémie Debard, Julie Eydelaine, Bruno Girandier
- Cercle des sciences naturelles de Nyon la Côte : Jacqueline Fossatti, Wendy Strahm
- CERFF : Nicolas Balverde, Claude Bouscaillou, William Tachon
- CG 01 : Dominique Colin, Franck Courtois, Anne-Claude Ferry, Sébastien Tournier
- CG 74 : Eric Cavazzana, Bruno Grand, Danièle Teyssonneyre
- Commission de la pêche GE : Christophe Hayoz
- Conservatoire et jardin botanique : Catherine Lambelet, Pierre-André Poizeau, Pascal Martin, Nicolas Wyler
- CORA FS : Robin Letscher
- CREN : François Salmon, Anne Thill
- CRRA : Claire Crassous
- DDT 01 : Guy Giraud, Claude Henry, Daniel Plissonnier
- DDT 74 : David Bachellerie, Georges Chamoux, Cédric Godefroy, Céline Rochet, Crisol Serrate
- DGAT : Xavier Derivaz, Fabio Dubs
- DGNP : Göttlieb Dändliker, Dalal Ben Hadid, Gilles Mulhauser, Bertrand Von Arx
- ECO Terre Sainte : Pierre Hermanjat
- ECOTEC : Mathieu Comte, Patrick Durand, Jean-Laurent Regamey
- FDC 01 : Michel Dunand, Béatrice Fel
- FDC 74 : Eric Coudurier, Jean-Jacques Pasquier, Pascal Roche
- FDP 01 : Benjamin Bulle



- FDP 74 : Laure Vigier
- Fédération cynégétique GE : Eric Schweizer
- Ferney-Voltaire, municipalité : Christine Franquet
- Fondation Phragmites : Hubert du Plessix
- FRAPNA Ain : Manuela Arrot, Henri Bourgeois-Costa, Benoît Feuvrier, Stéphane Gardien, Lucile Hanouz, Florie Johannot, Régis Krieg-Jacquier, Marjorie Lathuillière, Pierre-Maurice Laurent, Bram Piot, Rémi Rufer
- FRAPNA Haute-Savoie : Vanessa Chanca, Renaud Fauchon, Eric Ferraille, Christophe Gilles, Marie Hébert, Damien Hiribarrondo, Fabien Perriollat, Mickaël Tissot
- HEPIA : Maurice Christe, Laurent Daune, Alain Dubois, Claude Fischer, Yvan Francey, David Leclerc, Beat Oertli, Patrice Prunier, Olivier Travaglini
- ICF Vaud : Daniel Kolly, Françoise Mathey
- In Situ Vivo : Sylvie Viollier Scherrer
- KARCH : David Baertschi, Jacques Thiebaud
- LPO 74 : Stéphane Corcelle, Anne Dejean, Yves Fol, Kevin Gurcel, Jean-Pierre Materac, David Rey
- Lycée Agricole de Poisy : Antoine Rouillon
- MHNG : Manuela Ruedi
- Naturalistes et biologistes : Laurent Burgisser, Denis Jordan, Martina Lézat, Simon Lézat, Alain Maibach, Jérôme Pellet
- Nos oiseaux : Christian Meisser
- Nyon Région : Sandrine de Coulon
- ONCFS : Laurent Grillon, Pascal Mathieu, Camille Revillard
- ONEMA : Hervé Beauduc, Fabrice Labbe
- ONF : Marc Châtelain, Jean-Michel Duverney, Jean-Claude Louis, Christian Prévost
- PAFVG : Sébastien Beuchat, Frédéric Bessat, Sylvain Ferretti, Mathieu Iglesias, Christelle Petex, Pascale Roulet, Philippe Viala
- Particuliers : Jean-Paul Descombes, Christian Quillon, Olivier Rollet



- PNR HJ : Christian Bruneel, Anne-Lise Monnet, Anne-Sophie Vincent
- Pro Natura Genève : Patrick Albrecht, Ruth Bänziger, Judith Benedict, Alexandre Breda, François Dunant, Cédric Fawer, Silvia Hanssen, Jennifer Lincio, Isabelle Perotin, Dominique Zaslona
- Pro Natura Vaud : Michel Bongard, Steve Breitenmoser, Serge Fischer, Florian Meier, Sylvain Meier, Georges Mermillod, Jean Mundler, Lionel Sager, Olivier Schaer, Nicolas Sollier
- RN HCJ : Alain Bloc
- SFFN : Sébastien Rojard
- SIAC : Marion Charpie Prévost
- SIAV : Stéphane Patry
- SM3A : Hervé Fauvain, Mireille Vassor
- Société Mycologique de Genève : Jean-Jacques Roth
- Syndicat Mixte du Salève : Eric Durr
- UNIGE : Raphaëlle Juge, Anthony Lehmann
- WWF Genève : Françoise Chappaz